



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

**CHAMBRES D'AGRICULTURE  
ALLIANCE ÉLEVAGE LOIR ET LOIRE**

# La Lettre Alliance

Le bulletin d'identification pour les éleveurs ovins, caprins et bovins de la zone Alliance

**EdE**

**Établissement de  
l'Élevage**

**ALLIANCE**

**ELEVAGE**

**LOIR ET LOIRE**

38 rue Augustin  
Fresnel

BP 50139

37171 CHAMBRAY LÈS  
TOURS cedex

tél. : 02 47 48 37 74

fax : 02 47 48 20 15

[ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr)

**Ouverture des bureaux**

**Du lundi au jeudi**

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h15

**et le vendredi**

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

ATTENTION

**Alliance sera fermé :**

Vendredi 19 mai

Lundi 29 mai

Lundi 14 août

## Facturation 2023



**A**vec cette lettre, vous trouverez ci-joint votre facture 2023 :

- Comme l'année précédente la part d'identification est basée sur votre effectif connu à l'EdE en 2022.
- La CIE équarrissage (ex CVO) est calculée proportionnellement à votre nombre d'UBE (Unités Bétail Equarrissage) - Plus d'informations ci-dessous, page 2 et dans la note jointe.



### Pour les bovins

Pour les éleveurs en notification informatique, pensez à vérifier votre livre des bovins sur votre logiciel d'identification, et conservez une édition dans votre registre d'identification.



### Pour les ovins/caprins

Le récapitulatif des mouvements ovins/caprins a été diffusé. Il récapitule tous les mouvements de circulation déclarés durant l'année 2022. Il n'est adressé qu'aux éleveurs de plus de 50 reproducteurs (source du dernier recensement annuel). Mais vous pouvez l'obtenir sur simple demande à l'EdE, par tél. 02 47 48 37 74 ou à [ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr)



**ATM Ruminants**

**Baisse de 10%**  
de la cotisation équarrissage en 2023

**E**n 2023, ATM Ruminants baisse à nouveau la cotisation équarrissage à 1,01€ HT / UBE pour les espèces bovines, ovines et caprines soit une baisse de près de 10% par rapport à 2022.

⇒ Retrouvez plus d'informations concernant la CIE en page 2 et dans la note jointe.



## Comment payer la facture IPG et CIE 2023 ?

Alliance Elevage Loir et Loire voit son logiciel de comptabilité évoluer cette année.

- Vous pouvez régler votre facture **par virement** grâce au RIB Alliance noté au bas de la facture juste au dessus du coupon à retourner.
- Vous pouvez également nous régler **par chèque à l'ordre de l'Agent comptable AELL en n'omettant pas d'accompagner votre règlement du coupon à retourner** qui se trouve au bas de la facture. Le QR code nous permet une lecture automatique de votre chèque et de l'associer en comptabilité à votre facture.



Établissement : E37001 ALLIANCE ELEVAGE  
0015  
Date échéance : 23-04-2023

Référence à rappeler : 2023 / TR2300058  
CHQR Chèque à date d'échéance de la facture  
Montant Net en EUR : 656,39

## Focus sur la pharmacie vétérinaire



Lors des contrôles Santé Protection Animale de l'Administration, la pharmacie de l'élevage fait l'objet de vérifications qui peuvent être source d'anomalies.

### Rappel des exigences :

- Utiliser des médicaments vétérinaires fournis par un vétérinaire, une pharmacie ou un groupement ;
- Respecter l'ordonnance établie par le vétérinaire notamment en termes d'espèce/animaux de destination, de voie et posologie d'administration, de durée de traitement, de temps d'attente ;
- Assurer la traçabilité des traitements administrés grâce aux enregistrements dans le registre d'élevage. Ne pas oublier les traitements réalisés sur les jeunes animaux. Faire figurer les délais de remise en vente du lait et de la viande ;
- Stocker et gérer le stock des médicaments : date d'ouverture notés sur les produits entamés, tri des périmés, élimination des déchets d'activité de soins selon la réglementation (DASRI).

**Pour plus de renseignements, contactez votre GDS.**

## Équarrissage

- **Le montant de la CIE équarrissage baisse de 10 % en 2023.**

La cotisation interprofessionnelle étendue (CIE) pour l'équarrissage est collectée par l'EdE et reversée à l'association nationale ATM ruminants pour financer la part élevage de l'équarrissage.

Catégories	UBE
Vache ayant vêlé	1,17
Bovin de plus de 30 jours n'ayant pas vêlé	0,30
Reproducteurs ovins de plus de 6 mois	0,51
Ovins en atelier d'engraissement	0,06
Reproducteurs caprins de plus de 6 mois	1,74
Caprins en atelier d'engraissement	0,20
<b>1 UBE = 1,01 €</b>	

- **Si vous n'avez pas réglé la CIE l'année précédente,**

l'équarrisseur ne collecte plus sur votre élevage. Pour que les enlèvements reprennent, il faudra régulariser les sommes dues auprès de l'association nationale ATM ruminants et non à l'EdE. Alliance ne collecte la CIE que pour l'année en cours. En cas de non paiement, c'est ATM Ruminant qui se charge des relance. Votre règlement est alors à adresser à ATM Ruminants.

Le recours à l'équarrissage est obligatoire dès la première mortalité y compris pour les petits ruminants.

- **La collecte des passeports bovins est obligatoire.**

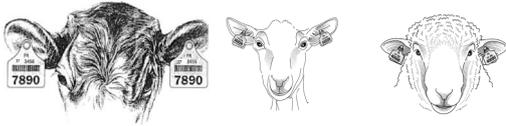
Mettez le passeport en évidence (si possible dans une boîte type bocal de confiture).

L'équarrisseur ne peut plus prendre un passeport quand il a clôturé sa collecte. Dans ce cas, il saisit « pas de passeport ».

Pensez dans ce cas à retourner le passeport à l'EdE car sa présence en élevage alors que l'animal n'est plus présent peut entraîner des pénalités dans le cadre des contrôles conditionnalité.

- **Si des nouvelles mortalités interviennent alors qu'une tournée est déjà prévue, il faut quand même déclarer la mortalité.**

Les collecteurs ont toute leur tournée dans leur PDA. Quand il y a un animal supplémentaire, non déclaré ou déclaré après, l'équarrisseur peut éventuellement le prendre en fonction de la place restante par rapport à la capacité de la tournée. Sinon une nouvelle tournée passera.



## Indicateurs identification de l'année 2022

Le comité d'orientation Alliance s'est réuni le 7 mars et a fait le bilan de l'année 2022 en présence des organismes d'élevage, de l'administration (DDT, ASP, DDCSPP) et des équarisseurs de la zone 28, 41 et 37. Quelques chiffres à retenir pour la zone Alliance (28, 37 et 41).

### ✦ Cheptels bovins en retrait

Le total des bovins sur la zone a baissé de - 2,8 % en 2022, et le nombre d'élevage de - 0,3 %.

Les cheptels caprins sont en hausse de + 0,8%, les cheptels ovins de +0,7% et les cheptels porcins (à partir d'un porc) ont augmenté de 9,1% en 2022.

### ✦ Electronisation bovine toujours volontaire

200 éleveurs bovins commandent des boucles électroniques (13,3 % des éleveurs).

25% des boucles naissance commandées sur la zone Alliance (28, 37 et 41) sont électroniques (en France, ce chiffre atteint seulement 14%).

### ✦ Adhésion des éleveurs bovins à la CPB

44,6 % des détenteurs bovins sont adhérents à la Certification de la Parenté des Bovins (CPB).

Retrouvez des informations page 4.

### ✦ Notifications bovines en informatique

Près de 82 % des notifications bovines sont réalisées avec un outil informatique en 2022 et elles concernent 55,5 % des éleveurs.

### ✦ 63,8 % de déclarations d'effectifs ovins-caprins

La déclaration d'effectifs est obligatoire chaque année (recensement).

56,7 % des circulations sont notifiées par informatique. Cela concerne 31,4 % des éleveurs.

Le recensement et les circulations sont contrôlés dans le cadre de la conditionnalité.

Alliance Elevage Loir et Loire traite désormais les présomptions de mouvements. Tout chargement non associé à un déchargement ou inversement est repéré. Un courrier vous est alors envoyé.

### ✦ Réglementation équarissage des petits ruminants de plus de 18 mois

Les petits ruminants (ovins / caprins) de plus de 18 mois ne doivent pas être placés en bac d'équarissage afin de permettre leur bonne identification et les éventuels prélèvements CSO tremblante par les agents des services d'équarissage.

# La Certification de la Parenté Bovine (CPB) :



quelques changements à connaître pour avoir la filiation des veaux au dos des passeports

La CPB est passée depuis peu sous la responsabilité des Organismes de Sélection (OS). Cet événement a apporté 2 changements majeurs de connaître des qu'il est important pour avoir la filiation des veaux au dos des passeports.

① Les contrats toutes races ne sont plus valables. Tous les adhérents à la CPB ont reçu en fin d'année des documents (nouveau contrat CPB, consentement EdE et éventuellement consentement OS) à renvoyer impérativement à Alliance par courrier, mail ou par l'intermédiaire de leur technicien. Ces documents vont permettre le basculement des contrats toutes races en contrats raciaux.

② Les taureaux de ferme utilisés pour la monte naturelle doivent désormais en plus de l'identification génétique être soumis à une **vérification de compatibilité génétique (VCG) avec leurs 2 parents**. Cette nouvelle règle imposée par les OS s'applique pour tous les taureaux nés après le 1er juillet 2020.

## En cas d'achat d'un taureau :

Assurez-vous auprès du vendeur que les parents du taureau ont été prélevés et sont connus dans la base génétique nationale. Si le taureau n'a aucune VCG enregistrée avec ses parents, ses descendants ne seront pas filés au dos des passeports.

## Pas encore adhérent à la CPB ?

Demandez des informations à Alliance Elevage loir et Loire au 02 47 48 37 74 ou [ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr) pour avoir la filiation des bovins au dos des passeports.